

Une interview
exclusive

LE MONDE

JURIDIQUE

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

Volume 19, numéro 8

4^s

1000 avocats jouissent
d'une couverture
excédentaire avec
le Regroupement

**Les cabinets
doivent être
à l'avant-garde
de la gestion
du risque**



Me Benoit G. Bourgon, associé de Heenan Blaikie, porte-parole du Regroupement



Expertise

Demandez à nos clients

Aon offre des services spécialisés en courtage et conseils en gestion des risques aux cabinets d'avocats à travers le monde.

Le Groupe des Services Professionnels de Aon - fort de ses 75 ans d'existence - conseille et représente :

- une vingtaine de firmes au Canada dont le Regroupement
- 300 cabinets d'avocats américains de toutes tailles
- 55 des 100 plus importantes firmes d'avocats au monde, incluant :
 - 55 des 100 plus grandes firmes américaines et
 - 10 des 25 plus grandes firmes britanniques

Notre force de frappe :

- Base de données unique
- 1 milliard en primes aux assureurs
- Équipe internationale d'experts
- Gestion des risques et Symposium annuel
- Connaissance approfondies des préoccupations des avocats canadiens

Contactez-nous :

richard.painter@aon.ca | claire.heon@aon.ca

Conseillers en gestion de risque

1.514.842.5000 | www.aon.ca

1000 avocats jouissent d'une couverture excédentaire avec le Regroupement

Les cabinets doivent être à l'avant-garde de la gestion du risque

Par André Gagnon

L'assurance responsabilité est au cœur des préoccupations des cabinets d'avocats dont la gestion du risque professionnel est un poste budgétaire non négligeable pour plusieurs cabinets.

Pour faire face à ces enjeux, des avocats bien avisés se sont unis il y a plusieurs années afin de constituer le Regroupement — tel est, on ne peut plus brièvement, le nom de cette association.

Pour en savoir plus long sur le Regroupement, Le Monde juridique rencontrait récemment Me Benoît G. Bourgon, associé du cabinet Heenan Blaikie, délégué de ce cabinet auprès du Regroupement. Voici le résumé de ses propos.

LMJ : Me Bourgon, qu'est-ce que le Regroupement?

BGB : Le Regroupement est une association de facto de cabinets d'avocats qui a vu le jour vers 1987, dans la mouvance de la prise de conscience qui a accompagné l'introduction de l'assurance responsabilité obligatoire par le Barreau du Québec. Le Regroupement compte aujourd'hui près de 1 000 avocats.

Le Regroupement remplit plusieurs rôles pour ses membres. Il conjugue leur pouvoir d'achat, de façon à obtenir, aux meilleures conditions possibles, une couverture d'assurance responsabilité professionnelle excédentaire à celle offerte par le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec (FARP-BQ). Avec l'assistance de ses courtiers, Me Claire Héon et M. Richard Painter, d'Aon, le Regroupement négocie une couverture de 20 M\$ en excédent de la couverture du FARP-BQ. Le programme comporte aussi une couverture d'assurance responsabilité des administrateurs et



Me Benoît Bourgon, associé chez Heenan Blaikie, spécialiste du droit des assurances qui dirige le Regroupement.

dirigeants aux montants de 3 M\$ ou 5 M\$, au choix de chaque cabinet.

Nous participons à la négociation du renouvellement de notre police d'assurance car nous voulons maintenir une relation d'affaires personnalisée avec nos assureurs. Chaque année, je me rends à Londres pour rencontrer les syndicats les plus réputés de Lloyd's. Depuis trois ans, Me Pierre Labelle, du cabinet de Grandpré Chait, m'accompagne dans cette mission. Nous avons développé des liens de confiance étroits avec la majorité des syndicats, des experts de l'assurance responsabilité professionnelle.

Le Regroupement fait aussi la promotion d'une gestion efficace du risque professionnel, principale-

445, rue Saint-Marc
Laval (Québec)
H2Y 2K6
TEL. 514.842.2884
1.800.691.8904
Télec. 514.842.7148
www.delavoy.ca

Confection
DE LAVOY
depuis 1980



Service personnalisé

**Toges et membranes
ventilantes
pour professions juridiques
et magistrature**

**Location et vente
tombes et accessoires,
toges, manteaux et éplages
pour création des grades**

**Nettoyage et réparation
de vêtements
de haut genre**

ment grâce à l'échange d'information aux fins de prévention. La démonstration de cette gestion efficace aide du reste à obtenir des primes plus avantageuses.

LMJ : Qui sont les membres du Regroupement?

BGB : On y trouve 14 cabinets dont la taille varie de 10 à 550 avocats. Ces cabinets ont un dénominateur commun, soit la bonne gestion de leur risque.

LMJ : Quel rôle y jouez-vous, Me Bourgon?

BGB : J'assume la direction du Regroupement. Cela comporte, entre autres, la négociation du renouvellement du programme d'assurance, la tenue des rencontres avec les membres du Regroupement, l'échange d'information et l'organisation des conférences sur la gestion du risque. Je suis le principal interlocuteur auprès de nos courtiers et de nos assureurs. Le Regroupement a été fondé par Me Pierre Legault alors associé de Desjardins Ducharme. À son départ, puisque Heenan Blaikie compte le plus grand nombre d'avocats au sein du Regroupement, on m'a demandé de prendre la relève. Je suis titulaire d'une maîtrise en droit avec concentration en assurances du London School of Economics and Political Science et je connais les rouages des syndicats de Lloyd's. J'étais donc la personne toute désignée pour remplir ce rôle. Je consacre annuellement de 300 à 400 heures à la gestion du risque chez Heenan Blaikie ainsi qu'à la direction du Regroupement.

LMJ : Vous parlez des activités de prévention. En quoi consistent-elles?

BGB : Nous mettons en commun beaucoup d'information relative à la prévention du risque. Mais cet échange d'information s'accompagne de mesures concrètes pour faciliter la mise en place des mécanismes efficaces de gestion du risque. Notre succès repose sur la volonté de nos membres de passer à l'action pour gérer leur risque professionnel. Chaque cabinet voit ainsi à réviser ses manuels de procédures et ses politiques de gestion. Nous avons conclu une entente avec Anthony E. Davis, du cabinet new-yorkais Hinshaw & Culbertson LLP, une sommité en matière de gestion du risque pour les cabinets d'avocats. Nous profitons aussi des connaissances de Douglas Richmond et Henry Bryans du bureau d'Aon à Chicago. D'ailleurs, j'assiste chaque année à la conférence de gestion de risque d'Aon, tenue à Chicago, réunissant plus de 300 cabinets d'avocats.

LMJ : Revenons maintenant au volet assurance et indemnisation. Le régime d'assurance du FARPBQ comporte une couverture de 10 millions de dollars. Cette couverture ne suffit-elle pas à la plupart des avocats?

BGB : Cela dépend grandement du type de clientèle et surtout du type de pratique d'un cabinet. Selon moi, il faut vraiment tenir compte du risque potentiel découlant des mandats qui nous sont confiés. N'oublions pas que la police du FARPBQ ne couvre pas tous les risques associés à la pratique d'un cabinet d'avocats. Notre police est non seulement excédentaire à celle du FARPBQ mais elle est aussi une police de première ligne. En d'autres mots, généralement, si le risque n'est pas couvert par la police du FARPBQ, il sera couvert par la police du Regroupement.

LMJ : Mais 10 millions, c'est tout de même une somme importante!

BGB : J'en conviens, mais les conséquences d'une faute professionnelle peuvent aisément dépasser ce montant. Je constate une nette augmentation du nombre de recours collectifs dirigés contre des cabinets d'avocats, au Canada et ailleurs. Tôt ou tard cette tendance arrivera à nos portes. Dès qu'un cabinet est impliqué dans des dossiers où le risque potentiel dépasse 10M\$, il doit à mon avis s'interroger sérieusement sur l'opportunité de se doter d'une couverture excédentaire à celle offerte par le FARPBQ.

LMJ : Le Regroupement serait donc appelé à se développer?

BGB : La croissance du Regroupement est souhaitable.

Pour le moment, si l'on se fie aux conditions du marché international, le milieu juridique canadien ne représente pas un facteur de risque très élevé. Mais cette stabilité n'est pas garantie. Des facteurs tels que l'activisme des groupes de consommateurs pourraient mettre les cabinets d'avocats dans l'eau chaude. Aussi, il suffirait d'une autre catastrophe, comme celle du 11 septembre 2001, pour que tout le marché des assurances soit bouleversé. Par ricochet, cela risquerait de nous affecter.

LMJ : Est-ce donc un appel à tous que vous lancez?

BGB : Bien sûr, nous voulons augmenter le nombre d'avocats au sein du Regroupement, mais pas au risque de compromettre l'excellente réputation que nous avons acquise sur le marché. Nous avons toujours été très sélectifs dans l'admission au Regroupement. Ne devient pas membre du Regroupement qui veut. On doit d'abord analyser l'historique de réclamations d'un nouveau cabinet et faire ses recommandations. Aussi, il existe un processus de consultation informel au sein des membres existants, qui nous permet de séparer l'ivraie du bon grain. N'oublions pas que chaque nouveau membre arrive avec son bagage de risque professionnel. Un cabinet présentant un risque anormalement élevé risquerait de nuire à notre réputation et par conséquent à notre pouvoir de négociation. Nous sommes près de 1 000 avocats au sein du Regroupement et j'aimerais augmenter ce nombre à 1 500 d'ici 2018. Nous devons maintenir une masse critique pour nous permettre d'être toujours bien positionnés face à nos assureurs.



Accuracy

- Enquêtes, litiges, arbitrages
- Évaluation d'entreprise
- Support aux transactions
- Redressement d'entreprise
- Analyses économiques et financières

ACCURACY QUÉBEC
Tél. : 418-780-1956

ACCURACY MONTRÉAL
Tél. : 514-333-0633

www.accuracy.com

Accuracy s'installe à Montréal et Québec

La même rigueur avec une nouvelle identité



Guyaine Leclerc Manon Roy François Filion

Paris | Madrid | Amsterdam | Milan | Francfort | Bruxelles | Londres | Munich | Québec | Montréal

Le nouveau Bâtonnier du Québec

Me Louis Masson

Ainsi que le prévoit la tradition, c'est au moment de la clôture du Congrès annuel du Barreau du Québec que s'est déroulée la cérémonie de la passation des pouvoirs au cours de laquelle Me Louis Masson est devenu le bâtonnier du Québec pour l'année 2011-2012.

Dans son discours inaugural, Me Masson a annoncé qu'il entend placer son bâtonnat à l'enseigne de la confiance, « parce que la confiance, a-t-il déclaré, est la pierre d'assise de la concertation et accroît les chances de succès pour mener à bien la mission de l'Ordre. »

Louis Masson s'est engagé à mettre son savoir et ses compétences au service de la protection du public. La promotion de l'assurance juridique sera au premier plan de ses préoccupations, car il est convaincu qu'elle représente une mesure d'accès à la justice importante. Particulièrement féru des nouvelles technologies de communication, Me Masson souhaite également que le Barreau assure un leadership dans cette avenue, car, a-t-il souligné, « la cyberjustice représente une piste d'avenir formidable pour élargir l'accès à la justice, autant que pour en bonifier son administration ».

Tout comme son prédécesseur, Me Masson considère que l'un des aspects essentiels de son mandat sera de soutenir et de mettre en œuvre les orientations du Plan stratégique 2010-2014. « Les défis sont nombreux, a rappelé le nouveau bâtonnier, et il sera important de rallier les forces vives pour les relever avec brio et efficacité, de manière à appliquer les orientations du Plan tout en soutenant la mission sociale du Barreau. » Enfin, Me Masson consacrera des efforts particuliers au développement de la profession, en s'appuyant sur le Rapport du Comité sur les enjeux de la pratique



Me Louis Masson

privée, afin, notamment, de développer de nouveaux modèles de pratique pour la prochaine décennie.

Notes biographiques

Le bâtonnier Louis Masson est membre du Barreau depuis 1973, et il a exercé sa profession en pratique privée dans la ville de Québec. Avocat en litige civil et commercial, expert en droit administratif, Me Masson est un juriste dont la carrière s'est déclinée dans une palette diversifiée de compétences. Avocat plaideur chevronné, il est également un conseiller juridique



Le Bâtonnier sortant, Me Ouimet.

détenant une solide connaissance du milieu socio-économique de Québec et du Québec. Le bâtonnier Masson a cumulé, à cet égard, des mandats tant pour des personnes que pour des dirigeants d'entreprises publiques, parapubliques et privées, s'impliquant notamment auprès d'entreprises oeuvrant dans les

domaines régis par le Code des professions, et dans le milieu immobilier.

Me Masson est impliqué depuis plus de 20 ans au sein du Barreau du Québec, en tant que membre du Comité sur la justice administrative et membre de liaison avec le Tribunal administratif du Québec. Conférencier et formateur professionnel depuis 15 ans, principalement en matière de droit administratif, il a également cumulé plusieurs charges d'enseignement : on lui doit, entre autres, la création de la première formation en ligne, lors de l'adoption de la Loi sur la justice administrative.

Le nouveau bâtonnier du Québec est associé fondateur du cabinet Joli-Cœur Lacasse, l'un des plus importants de Québec. Au sein de ce cabinet, de 1983 à 2009, il a conseillé des dirigeants d'entreprises privées et publiques, défendu maints dossiers comme avocat plaideur, rédigé des contrats, dirigé pendant plus de 10 ans l'équipe de droit administratif et assuré le secrétariat de l'assemblée des associés.

Les Coulisses du Congrès sur le Web

Le Congrès du Barreau du Québec, qui se clôturait hier soir, a enregistré près de 850 inscriptions. On peut visionner les moments clés de l'événement, de même qu'une entrevue avec le nouveau bâtonnier Louis Masson, en se rendant sur le site du Barreau : <http://congres2011.barreau.qc.ca/coulisses/>

Levée de fonds Unis pour Marie-Thaïs !



Marie-Thaïs Gagnon, 19 mois, atteinte de leucémie

Contribuer à la levée de fonds « Unis pour Marie-Thaïs ! » et permettez-lui de continuer son combat auprès de ses parents.

Fille d'Élise Sansoucy et de Benjamin Gagnon, **Marie-Thaïs Gagnon** est âgée de 19 mois et se bat actuellement pour sa vie. Elle a été diagnostiquée de la leucémie dès l'âge de 6 mois et a subi une rechute le 8 avril dernier. Affrontant ce cancer avec une énergie sans borne, **Marie-Thaïs** est tout de même remplie de joie et possède un sourire contagieux. Des proches ont mis sur pied cette levée de fonds pour aider la famille de **Marie-Thaïs** à subvenir à ses besoins ; ses parents devant s'absenter de leur travail respectif. Nous vous invitons à adhérer à cette cause pour l'aider dans cette dure épreuve.

Votre don fera une vraie différence. Du fond du cœur, MERCI !

Le Comité Unis pour Marie-Thaïs !

Divers moyens
d'acheminer vos dons
au Comité Unis pour
Marie-Thaïs :

1) Par paypal :
unispourmariethais@hotmail.com

2) Par transfert bancaire :
N° d'institution : 815
Transit : 30046
N° de folio : 227778-8

3) Par poste :
16, Armand-Charbonneau
Saint-Basile-le-Grand, Qc
J3N 1N3

www.unispourmariethais.com

unispourmariethais@hotmail.com

[facebook](#) = Unis pour Marie-Thaïs!

Volume 19, numéro 8

LE MONDE JURIDIQUE

642, rue Pierre-Tétrault
 Montréal, (Québec)
 H1L 4Y5
 (514) 353-3549

Courriel : agmonde@videotron.ca
 Internet : www.avocat.qc.ca/lemondejuridique/
 Facebook : Magazine Le Monde Juridique

Rédacteur en chef

André Gagnon, B. A., LL. L.

Adjointe à la rédaction

Jeanne d'Arc Tissot

Saisie de textes

Louis-Benjamin Gagnon

Publicité

642, rue Pierre-Tétrault
 Montréal, (Québec) H1L 4Y5
 Tél.: (514) 353-3549

Tirage et distribution

Zacharie Gagnon

Abonnement:

Mme Jeanne D'Arc Tissot
 Téléphone: (514) 353-3549

Infographie

Image-innée

Photographie

Alain Michon
Photos Pro-Multi+ inc.

Le Monde Juridique est publié par
 Le Monde Juridique Inc.

Président et Éditeur: André Gagnon

La revue Le Monde Juridique paraît dix fois l'an.
 L'abonnement est de 40 \$ par année.
 (On peut aussi se la procurer à la librairie
 Wilson et Lafleur).

Le magazine Le Monde Juridique est indexé dans
 Canadian Advertising Rates and Data (Card).

COPYRIGHT 2011 - LE MONDE JURIDIQUE.

*La reproduction totale ou partielle des articles est
 formellement interdite sous peine de poursuite.*

1000 avocats jouissent d'une couverture excédentaire avec le Regroupement Les cabinets doivent être à l'avant-garde de la gestion du risque <i>Par André Gagnon</i>	3
Le nouveau Bâtonnier du Québec Me Louis Masson	6
Entrée en fonction de la nouvelle bâtonnière de Montréal	10
Les nouveaux Avocats Emérites	11
Osler a le vent dans les voiles après 10 ans	12
Marcel Aubut Une passion pour les athlètes amateurs	13
L'équipe de Robic à Québec grandit : Dominique Pomerleau et Vincent Bergeron se joignent à Nicolas Sapp	15
Congrès Meritas 2011 à Montréal	16
Bonnes Tables de Montréal <i>Par Claire Vuitton</i>	19
Les recours du futur : avec ou sans sciences ? <i>Par Alexandrine Huck-Ananou</i>	23
Une démocratie qui n'a pas de prix <i>Par Jacques Drouin</i>	25
Me Patrick Henry nommé Fellow de la Litigation counsel of America	27
L'Association du jeune barreau de Montréal dévoile les résultats de ses élections pour le mandat 2011-2012	28
Jewelry is forever, a passion, a profession, a niche <i>Par Olga Shevchenko</i>	29

SténoFac Inc.

Tous les services aux portes du palais...

**Une équipe bilingue de 17 sténographes...
à la fine pointe de la technologie
à l'ère du numérique...**

***vous offre la possibilité d'obtenir vos transcriptions au jour le jour
encore plus rapidement grâce à notre système AUDI-O-NET.***

- Sténographes officiels • français, anglais, bilingue • Mémoire & Annexes • Cour d'Appel & Suprême du Canada
- Transcriptions de cassettes • Copie de cassettes • Prise de vidéo • Vidéo conférences • Dépôts par téléphone
- Salle d'interrogatoire • Délai urgent & jour le jour • format condensé/index de recherche

Recevez via Internet ou sur disquette vos transcriptions format condensé avec index de recherche.
 (Aucun logiciel nécessaire)

50 De Brésolles, Montréal (Québec) H2Y 1V5 • Un seul numéro : (514) 288-1888
Télécopieur : (514) 288-4888 • Courriel : stenofac@stenographe.com • Internet : www.stenofac@stenographe.com

CLASS ACTION FILED AGAINST TRINITY CAPITAL CORPORATION, BDO DUNWOODY LLP, FRASER MILNER CASGRAIN LLP AND OTHERS IN A LEVERAGED CHARITABLE DONATION PROGRAM

Income Tax Credits Promoted to Participants in a Donation Program Disallowed Resulting in Tens of Millions in Losses, Lawsuit Alleges

A class action has been commenced in the Ontario Superior Court of Justice on behalf of all persons who participated in the Donation Program for Medical Science and Technology (the "Program") offered by Trinity Capital Corporation in at least one of the taxation years of 2001, 2002 or 2003. The Program was marketed as a tax shelter that permitted participants to make leveraged donations to charities.

The lawsuit alleges that donors who participated in the Program used their own funds for a portion of the donation and were provided with the option of financing for the balance. Official charitable donation income tax receipts were provided to each donor for an amount that included the financed portion of the donation. Subsequently, the Tax Court of Canada disallowed the income tax credits claimed by the donors. As a result, the donors lost tens of millions of dollars on account of disallowed income tax credits and various other fees collected by some of the defendants.

The plaintiff, who is represented by Sutts, Strosberg LLP and Groia & Company Professional Corporation, alleges that the defendants were negligent in designing, promoting, and operating the Program.

Sutts, Strosberg LLP has recovered more than \$1.5 billion for its clients as a result of its involvement on the leadership teams of many of the most important class proceedings in Canadian history. Groia & Company Professional Corporation is experienced in class actions and is one of Canada's leading boutique law firms focused on litigation.

Please visit Sutts, Strosberg LLP's website (www.strosbergco.com), Groia & Company Professional Corporation's website (www.groiaco.com) and the Trinity Capital Corporation class action website (www.trinityclassaction.com) for more information the Trinity Capital Corporation class action.



DEPUIS 1850

**GRAVURES ADAMS
INTERNATIONAL LTÉE**

POUR TOUS VOS BESOINS EN IMPRIMERIE

IMPRIMER, GRAVER, ESTAMPAGE À CHAUD, GAUFREUR

EN-TÊTES DE LETTRES
ENVELOPPES
CARTES D'AFFAIRES

INVITATIONS
ANNONCES
COUVERTURES, ETC.

**SYSTÈME DE GESTION
DE COMMANDES EN LIGNE**

**S.V.P. COMMUNIQUER AVEC NOUS
POUR RECEVOIR DES ÉCHANTILLONS
GRATUITS OU UNE SOUMISSION**

5690, BOUL. THIMENS
ST-LAURENT, QUÉ. H4R 2K9
FAX (514) 937-9316
TÉL. (514) 937-7744
adamsoe@adamsengraving.com

MONTRÉAL & TORONTO
1-888-232-6729

Entrée en fonction de la nouvelle bâtonnière de Montréal

Malgré la pluie, les avocats ont été nombreux à participer ce mercredi à l'assemblée générale annuelle du Barreau de Montréal pour saluer le départ du bâtonnier Marc Charbonneau et assister à l'entrée en fonction de la bâtonnière élue pour l'année 2011-2012, Me Elizabeth Greene.

Après avoir fait le bilan de son année à la tête du Barreau de Montréal, le bâtonnier Charbonneau a remis à Me Michèle Moreau le Mérite du Barreau de Montréal, distinction décernée pour souligner un apport considérable au Barreau de Montréal et à ses activités. Fidèle à la tradition, le bâtonnier sortant a ensuite remis à sa successeure la clé du Barreau de Montréal et le traditionnel bâton, symbole historique de la fonction.

C'est avec émotion que Me Elizabeth Greene, qui compte trente ans d'expérience en droit familial, a révélé les sujets qui retiendraient de façon plus particulière son attention. À l'instar de ses prédécesseurs, elle entend assurer la continuité en matière d'accès à la justice, d'ouverture sur le monde et d'entraide, mais en sa qualité d'avocate anglophone, elle aimerait également faire avancer les dossiers relatifs à l'égalité des sexes et au bilinguisme.

Accès à la justice - L'efficacité de ses prédécesseurs ayant porté ses fruits, la nouvelle bâtonnière aura le plaisir d'assister très bientôt à l'inauguration du Centre de justice de proximité du Grand Montréal. Elle entend également poursuivre la tradition établie par Me Stephen Schenke et tenir la 4e édition de la Table ronde sur la justice participative. Enfin, elle aura l'honneur de célébrer, en avril 2012, la 15e édition du Salon VISEZ DROIT.

Égalité des sexes - L'équité salariale et l'accès des femmes aux postes de haute direction seront inscrits à

l'ordre du jour de la bâtonnière Greene. Elle songe également à souligner le 70^e anniversaire de l'admission des femmes à la profession d'avocat, afin que le parcours de ces pionnières qui ont tracé la voie ne tombe jamais dans l'oubli et demeure une source d'inspiration.

Bilinguisme et ouverture sur le Monde - La bâtonnière compte se pencher sur la question de la traduction du Code de procédure civile et des jugements rendus par nos tribunaux.

Elle entend aussi promouvoir, tout au long de l'année, la richesse qu'apportent le bilinguisme et le bijuridisme des avocats montréalais, dont l'expertise est fort appréciée sur la scène internationale. C'est d'ailleurs cette expertise qui a conduit à une entente avec le Barreau de Port-au-Prince, visant à offrir aux avocats haïtiens une assistance à long terme dans la reconstruction de leur système de justice. Me Greene se rendra très prochainement à Haïti pour partager son expertise avec ses confrères haïtiens.

Enfin, c'est avec fierté que la bâtonnière Greene a annoncé que la 7e Conférence des Barreaux des Grandes Villes du Monde se tiendrait à Montréal en septembre prochain, et ce, grâce aux efforts d'un autre de ses prédécesseurs, Me Nicolas Plourde.

Composition du Conseil 2011-2012 - Pour la soutenir dans la réalisation de ces projets, la bâtonnière Greene compte sur les membres de son Conseil, composé de Mes Catherine Pilon, première conseillère, André A. Morin, trésorier, Joséane Chrétien, secrétaire, Laurent Soustiel, représentant de l'Association du Jeune Barreau de Montréal, ainsi que sur les conseillers Luc Deshaies, Karen Kear-Jodoin, Greg Moore, Robert Pancer, Jean-Paul Peron, Michel P. Synnott, Martine L. Tremblay et Simon Tremblay.

Des avocates et avocats reçoivent la distinction avocat émérite du Barreau du Québec

Les nouveaux Avocats Émérites

Le Barreau du Québec annonce avec plaisir les noms des avocates et des avocats à qui il décerne la distinction Avocat émérite. Une cérémonie officielle soulignera l'attribution des distinctions Avocat émérite 2011 le 6 septembre 2011, à Montréal.

Les distinctions Avocat émérite (Ad. E.)

Chaque année, le Barreau décerne la distinction honorifique Avocat émérite à des membres de l'Ordre qui se sont distingués par l'excellence de leur carrière professionnelle, leur contribution exceptionnelle à la profession ou encore leur rayonnement exceptionnel dans leur milieu social et communautaire.

Instituée en 2007, cette distinction est remise par le Barreau du Québec à ses membres les plus méritants en signe de reconnaissance pour l'excellence de leurs actions et contributions, ou pour leur parcours professionnel d'exception qui a contribué à promouvoir l'image de la profession. Cette marque honorifique se lit par Ad. E., abréviation de Advocatus Emeritus, et s'ajoute au nom du récipiendaire.

Pour l'année 2011, les avocats récipiendaires de la distinction Avocat émérite sont :

Me Yves F. Alie, Ad. E.	Outaouais
Me Jean Bazin, c.r., Ad. E.	Montréal
Me Jacques Beaudet, Ad. E.	Québec
Me Lise Bergeron, Ad. E.	Québec
Me Johanne Brodeur, Ad. E.	Longueuil
Me Pierre Chagnon, Ad. E.	Longueuil
Me Daniel Chénard, Ad. E.	Montréal
Me Stuart H Cobbett, Ad. E.	Montréal
Me Suzanne Côté, Ad. E.	Montréal

Me Richard Drouin, C.C., O.Q., c.r., Ad. E.	Québec
Me Daniel Dumais, Ad. E.	Québec
Me Jean H. Gagnon, Ad. E.	Longueuil
Me Denis Gallant, Ad. E.	Montréal
Me Marc Lalonde, C.P., O.C., c.r., Ad. E.	Montréal
Me Yves Lauzon, Ad. E.	Montréal
Me Benoît Pelletier, Ad. E.	Outaouais
Me Bernard A. Roy, c.r., Ad. E.	Montréal
Me Raphael H. Schachter, c.r., Ad. E.	Montréal
Me Guy Tremblay, Ad. E.	Montréal
Me Guy Wells, Ad. E.	Saguenay

Il est à noter que les récipiendaires de la Médaille, des Mérites du Barreau, et du Mérite Christine-Tourigny se voient octroyer automatiquement la distinction Avocat émérite :

Médaille du Barreau du Québec 2011 :

L'Honorable Louise Otis, O.Q., Ad. E.

Mérite Christine-Tourigny 2011 :

Me Jennifer Stoddart, Ad. E.

Mérites 2011 :

Me Paul M. Martel, Ad. E.
Me François-Xavier Simard Jr, Ad. E.
Me Tamara Thermitus, Ad. E.

Osler a le vent dans les voiles après 10 ans

Le cabinet d'avocats Osler Hoskin & Harcourt de Montréal a fêté en grande pompe son 10^{ème} anniversaire de fondation lors d'une magnifique réception au Musée des Beaux-Arts de Montréal (MBAM) sous la présidence d'honneur de Mme Monique Jérôme-Forget, conseillère spéciale chez Osler, qui a présenté son ancien collègue du gouvernement dont elle a fait partie, Jean Charest, Premier ministre du Québec, qui s'était déplacé pour venir saluer clients et amis du cabinet.

Levant la voile sur sa personnalité, Mme Jérôme-Forget a révélé en badinant que son ancien collègue avait des qualités de «stand-up comic» ce qui agrémentait les relations lorsque la situation ministérielle le commandait. Me Charest a aussi salué une avocate qui s'est récemment jointe à Osler, Me Suzanne Côté, qui est devenue une icône de la Commission Bastarache durant les audiences publiques à la télévision concernant la nomination des juges de juridiction québécoise au cours de l'été dernier.

Me Shamir Guindi, associé-directeur du bureau de Montréal, a loué la vision du fondateur de ce cabinet, Me Brian Levitt, (également président du conseil du MBAM) et ancien président d'Imiasco, son prédécesseur à ce poste. Osler compte maintenant plus de 70 avocats et avocates à Montréal dont une belle relève formée de jeunes juristes compétents dans les divers champs de pratique que ce cabinet a développés alors qu'au départ, en 2001, on prévoyait faire surtout du droit fiscal. On y offre maintenant des services d'avocats en litige, en droit immobilier, en droit corporatif, fusion et acquisition, etc. grâce entre autre au recrutement pointu effectué par un chasseur de tête et une croissance fulgurante en si peu de temps. Osler, Hoskin & Harcourt figure parmi les grands cabinets pancanadiens avec bureaux dans les principales grandes villes du Canada dont Toronto, sa tête de pont.



Le premier ministre du Québec, Jean Charest, avec son ancienne collègue, Mme Monique Jérôme-Forget et Me Brian Levitt lors de la réception au Musée des Beaux-Arts de Montréal (MBAM) célébrant le 10^e anniversaire du cabinet Osler, Hoskins & Harcourt de Montréal.



Shahir Guindi, associé directeur du bureau de Montréal d'Osler, Monique Jérôme-Forget, conseillère spéciale chez Osler, ex-ministre des Finances du Québec et présidente d'honneur de la soirée, John D. Williams, Président et chef de la direction de Domtar et Brian Levitt, associé et fondateur du bureau de Montréal d'Osler.



Me Shamir Guindi, associé-directeur du bureau d'Osler à Montréal



Un magnifique buffet signé Dansereau

Marcel Aubut

Une passion pour les athlètes amateurs

Tout le monde connaît Marcel Aubut, l'avocat, l'homme d'affaires et l'entrepreneur qui ne refuse jamais de relever un défi ! Qui ne connaît pas celui qui a dirigé les Nordiques de Québec, qui a organisé la défection des frères Stastny, qui est l'instigateur de la prolongation et à qui on attribue un record de vente de publicité dans un aréna de la LNH ? Découvrons aujourd'hui, celui qui a une passion pour tous les athlètes.

Né le 5 janvier 1948 à Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, Marcel Aubut est diplômé en droit de l'Université Laval à Québec. Il a été admis au Barreau du Québec en 1972. Me Aubut a fondé le cabinet Aubut Chabot en 1983, lequel a fusionné en 1998 avec la firme pancanadienne Heenan Blaikie. Il a bien sûr été à la tête des Nordiques de Québec de 1978 à 1995.

Tout au long de sa glorieuse carrière, Marcel Aubut a toujours eu une grande passion moins connue du public : le sport amateur ! Selon Me Aubut, cette grande passion



Marcel Aubut et Guy Lafleur remettant la lithographie au maire de Québec, M. Régis Labeaume dans la chambre des joueurs avant le match - 27 février 2011 lors du match des légendes au Colisée de Québec (dernier match de Guy Lafleur)

n'est pas née d'hier. « Aussi loin que je me souviens, j'ai toujours été un grand amateur de sport. Vous savez, j'étais

Crites & Riddell
BASICS

Votre expert en fournitures juridiques

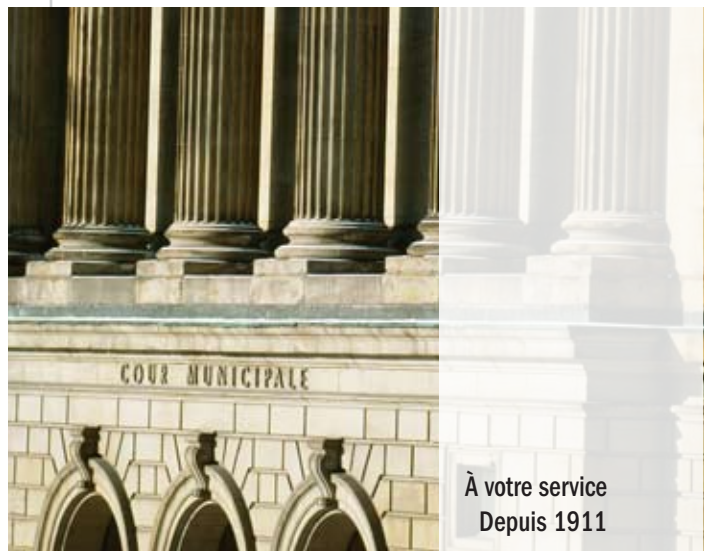
Reconnu à Montréal comme l'expert en index juridiques, **Crites & Riddell Basics** offre une gamme complète d'index pour combler tous vos besoins.

Livraison de papeterie même jour, disponible sur demande pour la région métropolitaine de Montréal, si commandé avant 10 h 30.

Pour plus de détails, communiquez avec notre service à la clientèle
T : 514 368.8641 ou 1 800 263.8641

F : 514 368.1212

crites@crites-riddell.com
www.crites-riddell.com



À votre service
Depuis 1911

un bon gardien de but, et, comme bien des jeunes, «je me voyais déjà», comme dit la chanson d'Aznavour, dans la LNH. J'y suis parvenu quand même ...mais pas sur la glace » dit-il, avec un petit sourire ironique.

La ferveur sportive qui anime Me Aubut demeure toujours aussi vive qu'à ses débuts avec les Nordiques. Après avoir fait son entrée au Comité olympique canadien (COC) en 2005, il a été élu président du COC le 28 mars 2009.

« J'ai l'honneur d'être le premier francophone et individu qui n'est pas associé à un sport olympique à accéder à ce poste depuis sa création en 1904. J'en suis très fier. J'ai assisté à 12 Jeux Olympiques et j'ai toujours été fasciné par l'immensité de ces événements et par les prouesses des meilleurs athlètes du monde. Aujourd'hui, je peux agir concrètement dans cet univers où je compte bien faire une différence et faire avancer les choses pour le bien des athlètes ».

En 2010, Marcel Aubut a été nommé au Comité exécutif de l'Association francophone de comités nationaux olympiques et depuis 2011, il siège à la Commission des relations internationales du Comité international olympique.

La Fondation Nordiques

Marcel Aubut, qui est reconnu pour son engagement sur la scène nationale et internationale depuis fort longtemps, n'en est pas à ses premiers pas dans la cour du sport amateur. « Je me souviens très bien qu'à l'époque des Nordiques, nous mettions notre grande notoriété au profit des athlètes amateurs en les présentant aux partisans et nous les présentions à la presse lors de nos matchs dans l'espoir qu'ils puissent se faire connaître et reçoivent l'aide dont ils ont besoin. J'ai toujours pensé qu'il faut s'occuper d'eux 365 jours par année. Pas seulement deux semaines aux deux ans quand arrive les olympiques! Ils méritent plus d'amour et de respect que ça », affirme Aubut sans retenue plus engagé que jamais.

Son «grand fait d'armes» demeure toutefois la création de la Fondation Nordiques, un organisme qui reconnaît le sport comme étant un outil de développement social et humain au service de la collectivité. « À mon avis, le sport est l'un des meilleurs moyens pour contrer la maladie, le décrochage scolaire, le fléau de la drogue et toute sorte de problèmes qui guettent nos jeunes quotidiennement de nos jours. Vous savez, il faut agir comme un bon père de famille avec la jeunesse et les soutenir dans leur développement car le sport est une grande partie de la solution » affirme son président.

Plus de 4 \$ millions distribués

S'il est vrai que la Fondation Nordiques a eu jusqu'ici un impact majeur, ce n'est pas demain la vieille qu'elle cessera de jouer un rôle prédominant pour notre collectivité s'il n'en tient qu'à Marcel Aubut. « Hey ! Nous avons distribué plus de 4 millions de dollars sous forme de bourses d'études et aidé plus de 475 athlètes à réaliser leurs meilleures performances et leurs rêves lors de compétitions internationales. Ce n'est pas rien ça ! Et on va faire tout notre possible pour en faire toujours plus. » a soutenu celui qui dit aimer les athlètes comme ses propres enfants.

135 000 \$ de plus pour les athlètes

Toujours soucieuse de majorer les montants d'argent distribués et de s'assurer de pouvoir compter sur des revenus stables année après année, la Fondation Nordiques est constamment à la recherche de fonds supplémentaires par l'entremise de campagnes de levée de fonds.

Dans ce contexte, afin de souligner la glorieuse carrière de Guy Lafleur, une œuvre a été réalisée par le célèbre peintre Michel Lapensée, démontrant le "Démon blond" dans les cinq uniformes qu'il a portés. À partir de l'œuvre originale, des lithographies d'une grande qualité ont été tirées, numérotées et signées de la main du peintre.

« Dans la poursuite de nos objectifs en matière de campagne de financement, nous avons acquis les droits de vente de ces lithographies et afin d'en faire un produit vraiment unique, mon ami Guy a accepté de les autographier personnellement, une par une, afin d'aider le sport amateur à sa façon » a lancé Aubut, reconnaissant envers le célèbre hockeyeur. « Vous savez, Guy a le cœur gros comme ça et ce n'est pas pour rien qu'il a toujours été reconnu pour en redonner à la société » a ajouté Marcel Aubut.

Cette levée de fonds, qui a rapporté un montant net de 135 000 \$, a été faite dans la plus grande discrétion, presque le secret, et n'a fait l'objet d'aucune opération grand public. « Nous avons offert ces lithographies dans notre réseau au coût de 250 \$ chacune et la réponse de nos donateurs fut immédiate. Nous avons vendu les 750 lithographies disponibles en moins de trois semaines » précise Aubut, visiblement fier de son coup. « C'est donc une très belle réussite qui nous aidera à en faire encore plus pour le sport amateur et permettra à nos athlètes de nous représenter encore mieux sur la scène internationale », de conclure celui que l'on surnomme « l'ami des athlètes » avant son départ pour la Suisse.

L'équipe de Robic à Québec grandit : Dominique Pomerleau et Vincent Bergeron se joignent à Nicolas Sapp

Le cabinet d'avocats et d'agents de brevets et de marques de commerce ROBIC, sencri est fier d'annoncer que Dominique Pomerleau, ing. jr et Me Vincent Bergeron se joignent à Me Nicolas Sapp dans l'équipe ROBIC de Québec.

Nicolas Sapp est avocat et associé. Il possède près de vingt ans d'expérience dans le domaine. Il se spécialise en brevets, dessins industriels, marques de commerce, droits d'auteur, litiges, secrets industriels, licences et ententes commerciales, gestion de portefeuilles de PI.

Dominique Pomerleau est agente de brevets et associée. Elle est ingénieure junior et possède un doctorat en génie métallurgique. Elle œuvre dans les brevets et dessins industriels depuis 2003. Elle est spécialisée dans les domaines de la mécanique, des procédés industriels, des pâtes et papiers, de la minéralurgie, de la métallurgie et des matériaux, y compris la plasturgie.

Vincent Bergeron est avocat et a été admis au Barreau du Québec en 2010. Il se spécialise dans le droit d'auteur, les marques de commerce et les brevets. Il œuvre aussi dans le droit du divertissement, du commerce électronique et dans le domaine des licences et ententes commerciales.

« Nous sommes fiers de pouvoir compter sur ce trio de professionnels bien établi dans la région de Québec pour démarrer ce beau projet. Nicolas, Dominique et Vincent partagent les valeurs et la vision de notre cabinet : ils forment un tout avec notre équipe de Montréal. Notre bureau de Québec est maintenant pleinement opérationnel et nos gens sont très motivés par les nouveaux défis qui se présentent déjà à eux », a déclaré Me François Painchaud, associé et membre du comité de gestion du cabinet.



Dominique Pomerleau



Vincent Bergeron



Nicolas Sapp

Congrès Meritas 2011 à Montréal

En ce printemps pluvieux, même le soleil était au rendez-vous pour le XXI^{ème} Congrès mondial du réseau international Meritas. Près de 400 avocats provenant de 56 pays se sont réunis au Westin de Montréal du 11 au 13 mai 2011 à l'invitation de BCF, membre québécois de ce prestigieux réseau.



Sortie de groupe le mercredi 11 mai 2011

Jean Charest au rendez-vous

Les congressistes ont réagi avec enthousiasme à l'allocution-surprise du Premier ministre du Québec, Jean Charest. Son discours, prononcé devant une salle comble tôt un vendredi matin, a ravi ces avocates et avocats venus du monde entier. Le libre-échange avec l'Europe, la participation des états fédérés aux négociations commerciales internationales, la mobilité de la main-d'œuvre et bien sûr le Plan Nord, ont été quelques-uns des sujets abordés lors d'une stimulante présentation.



Le premier ministre Jean Charest s'adresse aux congressistes

Pierre Pettigrew, ancien ministre fédéral, a, pour sa part, entretenu les convives des grandes tendances économiques et de la géo-politique mondiale. Il a distribué avec classe au passage oranges et citrons aux gouvernements de ce monde, sans ménagement pour les représentants des pays visés, mais sans blesser inutilement personne.

Pour sa part, Me Mark Stephens, avocat du célèbre Jullian Assange, présenté dans un précédent numéro, a profité de son passage à Montréal pour faire le point avec les médias canadiens. Ils étaient tous au rendez-vous pour son point de presse animé par l'hôte de la conférence, Me André Ryan. Sa présentation aux congressistes a par ailleurs attiré plus de 200 personnes, c'est dire à quel point les dossiers dont il s'occupe passionnent les juristes. Me Stephens, membre du cabinet londonien FSI (Finers Stephens Innocent) qui compte 200 avocats, participe avec quelques autres



Me Mark Stephens et Me André Ryan rencontrent les médias canadiens

de ses associés chaque année aux réunions mondiales de Meritas.

En plus des conférences, les activités sociales ont donné lieu à de grands moments. Comme ce souper du jeudi 12 mai 2011 où le temps magnifique a permis aux invités d'admirer le coucher de soleil sur la terrasse de la grande salle de bal du Westin. Une performance électrisante du groupe «The Lost Fingers» a par la suite été présentée dans le «Canada Chill Zone», lounge moderne et confortable créé sur mesure pour



Jeune contorsionniste des Sept Doigts de la Main

la durée du Congrès par la généreuse contribution des cabinets canadiens du réseau Meritas.

Sur le plan social, le meilleur a été gardé pour la toute fin, le congrès se clôturant par un magnifique souper-spectacle à la Tohu, théâtre circulaire, unique en Amérique, qui a été transformé en véritable salle de banquet pour la soirée. Au souper produit par le traiteur Agnus Dei se sont intégrées des performances magistrales de la troupe de cirque montréalaise «Les Sept Doigts de la Main». Habités des grands banquets, les peintres RGB ont créé en direct une toile qui sera exposée en permanence au siège social mondial de Meritas à Minneapolis, rappelant à tous ses visiteurs la magie du Congrès de Montréal.

Comme rappel du Congrès, cependant, rien ne surpassera cette inoubliable finale, une jeune contorsionniste qui défie la gravité et les lois les plus élémentaires de la physiologie humaine, lançant aux quatre vents durant sa performance la fondue au chocolat dans laquelle elle trouve miraculeusement son équilibre pour sa prestation. BCF cherchait à laisser sa marque dans l'imaginaire de ses invités, c'est vraiment une trace indélébile d'un événement à saveur



Congressistes au travail



Le groupe 2011 des membres contacts jeunes (Young lawyer liaisons) de Meritas



Congressistes en pause matinale

profondément montréalaise qu'ont rapportée avec eux les participants.

Le Monde Juridique y avait été convié aussi et partage quelques-unes des photos des faits marquants du Congrès.

Par ailleurs, Me André Ryan, associé du cabinet-hôte BCF, seul membre Meritas au Québec depuis plus de 10 ans, a, pour sa part, été nommé «Vice-Chairman, Quality Assurance and Compliance» du regroupement international qui compte plus de 7000 avocats sur la planète. Le conseil de Meritas comprend cinq «Vice-Chairmen» qui seconderont la nouvelle présidente du Conseil, Me Judith Lockhart, une avocate chevronnée qui est associée directeur du cabinet de New York, membre de Meritas.



Me André Ryan souhaite la bienvenue aux congressistes



Assemblée plénière



Me Ken Kallish, de Minden Gross de Toronto, ancien Président du CA



le "Canada Chill Zone"



Me Judith Lockhart, Présidente du CA, Me Jean-Paul Bignon, Président sortant du CA et Mme Tanna Moore, Présidente directrice générale

Bonnes Tables de Montréal

Toqué!¹

«Une signature qui vient de la terre»

Par Claire Vuitton

Place Jean-Paul Riopelle, en face du palais des congrès, se dresse le restaurant Toqué! Véritable institution montréalaise, cette célèbre table Relais & Châteaux aux nombreuses distinctions, offre aux Montréalais de souche ou de coeur une expérience gastronomique tout à fait exceptionnelle.

Aux commandes de ce très beau restaurant, le chef Normand Laprise et sa complice de toujours Christine Lamarche. Ils se sont rencontrés au Citrus. A la fermeture de cet établissement, et après mûre réflexion, ils se lancent et ouvrent le Toqué!. Pourquoi Toqué! ? Parce que déterminés à offrir le meilleur du Québec, ils sont tous les deux obnubilés, «toqués» du produit parfait.

Formé au Québec, Normand Laprise apparaît comme l'un des pionniers de la nouvelle cuisine québécoise qui attache une importance toute particulière aux produits et, à travers eux, aux producteurs québécois. De son enfance en milieu rural, il a su garder le goût incomparable des fruits et légumes cueillis à maturité dans le jardin, du pain et du beurre frais, des viandes élevées en pleine nature et des conserves faites maison qui permettent de passer l'hiver. Ces premières sensations seront décisives.

Diplômé de l'école hôtelière de Charlesbourg, il fait ses premières armes au Café de la Paix à Québec auprès du chef Jean Abraham ainsi qu'au Marie-Clarisse dans les cuisines



de Jacques Le Pluart. Auprès d'eux il apprend la rigueur, la constance et encore et toujours, l'extrême importance du choix des produits. Pour parfaire son expérience il voyage : la France, l'Italie, le Japon et la Californie. De retour à Montréal et après un passage au Citrus qui le fait connaître, il ouvre avec Christine Lamarche Toqué!. La réussite de cette table va bien au delà des frontières du Canada et sa renommée devient mondiale. Du restaurant Cena à New-York, où il a officié comme chef consultant, au Ritz-Carlton de Hong-Kong, pour ne citer qu'eux, Normand Laprise est désormais appelé un peu partout dans le monde, inspirant un nombre toujours plus grand de jeunes chefs. Nommé Chevalier de l'ordre national du Québec en 2009, il est le meilleur ambassadeur de la gastronomie québécoise.

Dans un décor résolument contemporain et très lumineux, se dresse un large bar - où il est possible de dîner - entouré

¹ Toqué! - 900 Pl. Jean-Paul Riopelle - Montréal - Tél.: (514) 499-2084
www.restaurant-toque.com

La Brasserie T!1



Par Claire Vuitton

Sur la place des Arts, deux étranges parallélépipèdes vitrés ont récemment fait leur apparition, agrémentant la façade austère du musée des arts contemporains. Posés l'un à la suite de l'autre, ils accueillent la Brasserie T! et le Café F.

Dans les tons orangé et aubergine, la Brasserie T! est la petite soeur du Toqué!. Ouvert depuis bientôt un an, ce petit restaurant au design ultra-contemporain et très clair, propose une cuisine inspirée des brasseries françaises, avec des plats simples et délicieux. « J'avais le goût de m'exprimer autrement, de suivre des élans créatifs, mais avec un répertoire de classiques - façon Toqué! » déclare le très emblématique chef du Toqué!, Normand Laprise. C'est réussi !

Les produits sont, comme toujours avec ce chef, ultra-frais et soigneusement sélectionnés. Tout est fait maison, sur place ou dans la cuisine du Toqué!. En plus des plats du jour qui font la part belle aux produits saisonniers, la carte propose de nombreuses charcuteries, dont une terrine de foie gras succulente, et les grands classiques de la brasserie : tartares, saucissons en croûte, oeufs mimosa, bavette, gratin dauphinois ; en dessert, mousse au chocolat, éclairs au chocolat, nougat glacé et autres délices sucrés. La carte des vins ne manque pas d'intérêt en s'adaptant à la simplicité des plats.

Un endroit sympathique où l'on mange vite et bien et, où il fait bon aller entre collègues pour le lunch, entre amis ou en famille, avant ou après les spectacles, pour passer un bon moment et goûter à un prix modeste la cuisine version brasserie de ce chef renommé.

¹ Brasserie T! - 1425, rue Jeanne Mance - Tél.: (514) 282- 0808
Ouvert tous les jours à partir de 11h30 et tant qu'il y aura du monde les soirs de spectacles et durant les festivals.

de nombreuses tables suffisamment espacées les unes des autres pour préserver toute intimité. Car le restaurant Toqué! est un lieu d'exception où la Haute Gastronomie est portée à son plus grand art.

La cuisine du Toqué! est une cuisine de marché, forcément. Inspirée par la cuisine française, elle est audacieuse et manie parfaitement finesse et délicatesse. L'équipe de Normand Laprise dispose d'un savoir-faire digne des plus grandes tables internationales et présente avec beaucoup de brio la très belle variété de saveurs qu'offrent les produits québécois.

Pas de grande cuisine sans des produits qui «goûtent». Pour Normand Laprise les produits qui entrent au restaurant doivent avoir une qualité irréprochable. Très exigeant, il a trié sur le volet les artisans producteurs hors pairs qui fournissent le restaurant. Au fil du temps il a su tisser avec eux des liens privilégiés garantissant cette qualité constante des produits et la pérennité de leur approvisionnement tout en assurant la survie économique des producteurs.

Dans la magnifique et très lumineuse cuisine du Toqué!, plusieurs chambres froides conservent l'une les fruits, les légumes et les herbes, l'autre la viande et le poisson. Ici tout, ou presque - à l'exception des vins et des fromages - arrive sous sa forme brute et est transformée sur place. La viande est livrée non découpée et les commis apprennent à la détailler, excellent exercice pour qui veut tirer le meilleur de chaque pièce de viande. A la fin de l'été le congélateur jusque-là vide, regorge de délicieuses purées de bleuets, de fraises, ou encore de coulis de tomates confectionnés à pleine maturité et qui parfumeront parfaitement les mets de l'hiver !

Cette obsession de la qualité irréprochable a un coût et impose à l'équipe une très grande souplesse et une très grande réactivité car l'arrivage des produits demeure liée aux aléas de la nature. Autour de Normand Laprise et de Charles-Antoine Crête, le talentueux chef de cuisine du Toqué! gravite une équipe soudée prête à tout pour satisfaire les fins gourmets. À chaque arrivage, les idées fusent en cuisine, autour du grand tableau noir afin de trouver la recette idéale qui mettra parfaitement en valeur les produits.

Le Toqué! imprime sa carte tous les jours.

A midi, « les midi Toqué! » offrent une très belle table d'hôte comprenant un choix de quatre entrées, plus une entrée du jour, parmi lesquels un effiloché de canard et sa compotée d'échalotes, abricot et salade, fameux, et un foie gras

Le pays basque à Montréal !

Par Claire Vuitton

Au coeur du plateau, le Pintxo propose de découvrir de manière originale la cuisine du pays basque espagnol.

tout aussi exquis; cinq plats plus un plat du jour, dont les Cavatelli aux champignons, bacon, crème et parmesan et un omble-chevalier à la cuisson impeccable; le café et les mignardises pour un coût plus que raisonnable allant de 25\$ à 30 \$. Les fromages et les desserts sont en supplément. Avec chaque plat, de l'entrée au dessert est proposé un verre de vin, servi au verre ou au demi-verre, s'accordant au plat et qui permet d'avoir un bel aperçu de la magnifique cave à vin du Toqué!

Le soir, en plus des très alléchants plats à la carte, est proposé un menu dégustation. Sept plats permettent de découvrir la palette gustative tout à fait exceptionnelle de ce chef hors du commun. Chaque assiette offre à l'amateur gastronome un souvenir inoubliable, de beauté visuelle d'abord - mais attention le chef n'aime pas être considéré comme un artiste plasticien (!) - puis un nez inouï et enfin, en bouche une explosion de saveurs originales d'une délicatesse extrême. Tout est parfait. Les cuissons sont maîtrisées à la perfection, les accords subtils et le résultat tout simplement délicieux. De la crème d'oursin, gingembre, soja, daïkon et fenouil au Suprême de pigeon, accompagné d'une purée de rhubarbe et d'ail noir, asperges et sa glace de betteraves, en passant par la délicieuse tartine de Crabe des neiges, crème d'ail, Tabasco vert, citron, radis, oeuf cuit dur et corail de homard, le gourmet se régale divinement ! Je tais à dessein les autres surprises confectionnées par ces artistes de la Haute Gastronomie afin que vous preniez le temps de découvrir ce menu exceptionnel et que vous viviez, sans plus tarder cette expérience inoubliable.

Une très grande adresse qui figure assurément parmi les incontournables de la grande gastronomie.

Ce petit restaurant de quartier, ouvert en juin 2005, est composé de deux salles chaleureuses où la brique est à l'honneur. L'accueil est toujours des plus sympathiques et le service impeccable.

Pintxo est un restaurant à part. Son chef qui a autrefois travaillé avec les grandes toques du pays basque, propose une carte étonnante par sa richesse et qui permet au client de goûter aux nombreuses spécialités de cette belle région.

Les Pintxos sont des « petites bouchées » en basque, cousines des tapas. Elles sont généralement servies en apéritif autour d'un bon verre de vin ibérique. Ici, elles sont les vedettes de la carte et peuvent composer le repas. Au nombre de trente quatre, elles donnent un très bel aperçu de cette cuisine ensoleillée et permettent de par leur petite taille de pouvoir goûter à un large éventail de saveurs étonnantes. De la pieuvre pochée à la galicienne, en passant par la très originale figue farcie de jambon de serrano et de fromage mahon, sans oublier le délicieux torchon de foie gras avec son confit d'oignons, toutes ces bouchées sont apprêtées avec beaucoup de goût et d'à propos. Le chef joue avec les différents parfums et les contrastes de texture donnant à ces bouchées une délicatesse toute particulière.

Une dizaine de plat est également proposée. Là encore les viandes, légumes et poissons sont préparés avec soin et servies avec élégance. La morue noire avec sa sauce vierge est délicieuse tout comme le filet de boeuf recouvert de fromage de chèvre ou encore les aiguillettes de canard sur un lit de risotto. Les cuissons sont parfaites.

La cave vitrée ouverte sur la salle est composée de très belles bouteilles de vins espagnols et le sommelier se fera un plaisir de vous conseiller.

Le Pintxo est un bel endroit pour découvrir les spécialités souvent méconnues de la cuisine basque entre amis.

¹ Pintxo - 256 rue Roy E - Montréal - (514) 844-0222 - www.pintxo.ca

Les 400 coups¹

Par Claire Vuitton

Il y a cinq mois ouvrait sur la rue Notre Dame, à Montréal une très belle table : les 400 coups. A sa tête, un trio de jeunes gens talentueux : Marc-André Jetté au piano, Patrice Demers à la pâtisserie et Marie-Josée Beaudoin, sommelière et maître d'hôtel. Ces trois anciens du Laloux concrétisent enfin leur rêve en ouvrant ce restaurant où ils souhaitent partager leur vision de la cuisine : « une cuisine féminine, très délicate en saveurs », marquée notamment par leur récent voyage à Copenhague et mettant en valeur tous les talents d'ici.

Dans une belle salle, toute en hauteur, percée de larges baies vitrées, les murs sombres, presque noirs font ressortir d'immenses photographies de Paris, prises par un artiste québécois. Le décor sobre, chic urbain, n'en est pas moins chaleureux et élégant : des tables en bois brut accueillent directement une vaisselle aux lignes pures. Un grand bar, où l'on peut souper fait écho à la cuisine vitrée, à demi ouverte permettant de voir oeuvrer les chefs et de donner ainsi à cet endroit une atmosphère sympathique et détendue.

La cuisine des 400 coups est une cuisine rare et intelligente où chaque saveur est exaltée. Ici, pas de plats rustiques, ni de viandes en sauce, mais des créations raffinées et équilibrées. De l'entrée au dessert chaque plat propose un savant mélange de nombreux ingrédients qui lui confère une subtilité parfaite, tout en fraîcheur et en justesse. Les produits sont choisis avec soin, et malgré la quarantaine de petits producteurs qui les approvisionnent fidèlement, Marc-André Jetté et Patrice Demers continuent à aller, durant la belle saison, se promener sur les marchés à l'affût de nouveaux produits, quant Marie-Josée Beaudoin part à la recherche de nouveaux producteurs de vin.

Si la cuisine des 400 coups n'est aucunement végétarienne, les légumes - qui sont généralement les parents pauvres des menus des restaurants - y sont très largement mis à l'honneur. Désespéré de les voir si souvent servis comme simple accompagnement ne présentant aucun intérêt, Marc-André Jetté a choisi de leur accorder toute l'attention qu'ils

méritent en déclinant avec talent, les multiples possibilités qu'ils offrent. Les champignons, qui sont visiblement le péché mignon du chef, sont très présents. Armillaires, trompettes des morts, pleurotes ou chanterelles sont associés aux légumes afin d'offrir une palette de saveurs subtiles et originales. Si le flan de courge musquée rôtie se trouve en première place du menu, une grande variété de poissons et de viandes est proposée allant du maquereau au bar rayé en passant par les délicieux ris de veau ou encore la pintade. Le trio est éco-responsable et aucune espèce menacée n'est servie au restaurant. Le menu varie très souvent en fonction de l'arrivée et de l'inspiration du moment. Chaque semaine consacre un nouveau plat et chaque jour de nouveaux plat et entrée sont proposés.

Aux 400 coups impossible de passer à côté des desserts, qui sont incroyables. Patrice Demers est un véritable expert. Ancien magicien il sait surprendre avec des desserts magiques, particulièrement exquis aux saveurs acidulées où les fruits occupent une place de choix et où le sucre ne domine jamais. Les amateurs de chocolat ne seront pas non plus déçus, il manie les trois variétés, blanc, lait et noir avec beaucoup de brio. Véritable passionné, il recherche sans cesse de nouvelles associations de saveurs et le résultat est d'une délicatesse rare.

Si la cave du restaurant est encore modeste, Marie-Josée Beaudoin saura vous faire découvrir des merveilles inconnues parfaitement adaptées à votre plat. Ici pas de grands crus trop coûteux, mais une sélection de vin intelligente, riche en saveurs, provenant pour moitié de la SAQ et d'importations privées. Une belle carte offrant aux clients un choix varié d'un excellent rapport qualité-prix.

Avec à sa tête trois personnalités aux talents incontestables, le restaurant les 400 coups est une table à ne pas manquer.

¹ Les 400 coups - 400, rue Notre Dame Est, Montréal

Tél.: (514) 985-0400 www.les400coups.ca

Ouvert Midi : vendredi 11h30 - 14h00.

Soir : mardi et mercredi de 17h30 - 22h30 ;

jeudi, vendredi et samedi de 17h30 - 23h00

Menu dégustation : 5 services à 65\$ • Formule spéciale : 2 services (entrée + plat ou plat + dessert) à 20\$ ou 3 services (entrée + plat + dessert) à 25\$

Les recours du futur : avec ou sans sciences ?



Alexandrine Huck-Ananou

Par Alexandrine Huck-Ananou

Le progrès scientifique continue à pousser les barrières du droit. De la bioéthique à la propriété intellectuelle, la multidisciplinarité est devenue quasi essentielle à l'analyse juridique. L'infiltration des concepts scientifiques dans le droit s'est faite tout aussi rapidement que l'infiltration du droit dans la science. Chacun ayant eu sa place pour limiter l'autre. Cependant, plusieurs chercheurs et avocats récusent cette tendance vers la scientificité du droit et du fusionnement de la technicité purement scientifique au droit. Les juristes répondent trop souvent à la complexité croissante des recours par la simplification; ce qui donne parfois des résultats erronés. Plusieurs questions se posent : est-ce que les juristes sont formés pour répondre à des questions scientifiques complexes ? Est-ce que le droit offre une flexibilité et une rapidité d'adaptation qui conviendrait à la réalité technologique ? ... Alors, recours du futur : avec ou sans sciences ?

Pour illustrer, prenons comme exemple, l'épidémiologie. Née en Grèce antique, cette science médicale, du moins d'un point de vue purement didactique, s'est popularisée dans les cours civiles grâce à l'émergence des recours en responsabilité civile médicale et recours collectifs en responsabilité civile du fait des produits pharmaceutiques et toxiques. En effet, l'épidémiologie, comprenant l'étude du risque et du lien de causalité, s'est trouvée au premier rang des recours historiques contre de grandes compagnies pharmaceutiques, de tabac ou d'amiante

L'épidémiologie continue d'être, pour certains, uniquement la science derrière les « épidémies » virales tels les fameuses gripes aviaires ou encore SARS ; cependant, l'épidémiologie en tant que science s'est élargie aux domaines sociaux. Il est vrai que le mot épidémiologie – du grec « épi » au-dessus, « démos » peuple et « logos » discours – n'en dit pas long sur l'étendue de ses champs d'application. Pourtant, l'emploi de l'épidémiologie pourrait être à l'origine des recours de demain.

Voici trois illustrations :

1. La remise en question du principe



de prépondérance des probabilités en preuve civile

De la Common Law au droit civil, la prépondérance des probabilités est le standard de preuve en matière civile, souvent illustré statistiquement par le fameux 50 % + 1. Ce standard a causé plusieurs polémiques surtout en matière de causalité dite « médicale ». Bien que certaines distinctions telles la causalité générale (ou abstraite) et la causalité spécifique (ou individuelle) soient fort pertinentes et largement reconnues par les juristes, il n'en reste pas moins que la jurisprudence, principalement américaine et anglaise, a tenté de convertir ce standard pour qu'il rentre dans le « moule » scientifique. De nombreuses critiques ont d'ailleurs fait valoir l'absurdité derrière des règles telles le « doubling rule », soit la règle du double¹. Il est cependant impossible de convertir une statistique scientifique en statistique « légale » sans arriver à une déformation de la nature de ce qu'elle représente. En effet, le 50 % plus un ne fait qu'illustrer le rôle de la discrétion du juge dans la réelle balance des probabilités. Ceci étant dit, il reste encore à déterminer si notre système juridique est prêt à établir une certaine cohérence de norme en matière de causalité sans pour autant essayer d'importer

Me Xavier Vuitton se joint à De Gaulle, Fleurance & associés

Mes Chers Confrères, Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que j'ai rejoint le cabinet d'avocats De Gaulle, Fleurance & associés, à compter du 1^{er} mars 2011.

Mes coordonnées restent inchangées, hormis mon adresse électronique que je vous remercie de noter.

Bien à vous.

Xavier P. VUITTON

Docteur en droit

Avocat au barreau de Paris, inscrit au barreau de Montréal (CJE)

Ancien avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation

Cell : +1 (514) 963-9922

Courriel : xavier.vuitton@orange.fr

les standards scientifiques au droit.

2. La propriété intellectuelle

Les principes de la nouveauté et de la non-évidence en propriété intellectuelle sont quasi-universelles et créent pourtant plus d'une controverse. En matière de brevets pharmaceutiques et biotechnologiques, le futur est à la redéfinition constante de ces principes. L'épidémiologie joue en rôle majeur dans la production de médicaments et autres produits pharmaceutiques. Les études et preuves épidémiologiques pourraient donc se retrouver au cœur de plusieurs débats. Par exemple, la détermination du niveau de connaissance nécessaire pour établir une preuve « d'objet évident » pourrait être déterminée par des preuves épidémiologiques et une analyse de preuve suffisamment « valide » et « convaincante » ; encore là, quel standard appliquerait-on : scientifique ou légal ? Nos voisins américains ont à plusieurs reprises tenté de répondre à cette question ; certains critiques disent même en vain.

3. La réglementation des produits financiers

La Cour Suprême américaine s'est penchée sur une toute nouvelle question le 22 mars 2011. Dans un recours collectif, la compagnie pharmaceutique, Matrixx, a été poursuivie pour manquement à ses obligations d'information continue, soit d'informer le public d'un événement matériel. L'événement en question, qui consistait en la divulgation des effets secondaires d'un produit pharmaceutique (études épidémiologiques), a soulevé la question à savoir si l'obligation d'information est basée sur la signification statistique des résultats produits dans les rapports. En défense, Matrixx a utilisé un argument scientifique en plaidant qu'en l'absence de rapports établissant un risque statistiquement « significatif » d'effets secondaires, de tels rapports ne consistent pas en un événement matériel et donc ne devraient pas être divulgués. La Cour Suprême a refusé ce standard, le déterminant comme trop rigide et même erroné.

Ces exemples illustrent la créativité des arguments juridiques s'inspirant de plus en plus de concepts scientifiques. On ne devrait donc pas s'étonner de voir apparaître l'épidémiologie ou d'autres sciences dans des champs de pratique qui se pensaient à l'abri des avancés scientifiques.

¹ Règle établie dans les juridictions de Common Law. Elle veut que, si le risque relatif est égal ou plus grand que 2, il équivaille alors à une preuve de plus de 50 %.

Une démocratie qui n'a pas de prix

Par Jacques Drouin
directeur général des élections
du Québec

Je m'adresse à vous aujourd'hui pour vous faire part des importants changements qui ont été apportés aux règles concernant le financement des partis politiques au Québec. La contribution financière à un parti politique, un député ou un candidat indépendant est l'un des gestes précieux qui peut être posé envers notre société. Elle permet de préserver la santé de notre démocratie. Toutefois, pour en conserver la valeur, cette implication doit se faire dans le respect des règles. C'est pourquoi il m'apparaît pertinent de vous sensibiliser aux modifications introduites quant aux règles qui régissent notamment la façon de verser une contribution à un parti politique, un député ou un candidat indépendant à une élection provinciale, municipale ou scolaire.

À cet égard, l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité en décembre dernier trois nouvelles lois pour consolider l'encadrement du financement politique au Québec. Afin de mieux comprendre ces changements importants, je vous propose un tour d'horizon des principales mesures qui viennent modifier la manière de

faire un don à un parti politique, un député ou un candidat indépendant au Québec.

Depuis 1977, seuls les électeurs peuvent contribuer financièrement aux partis politiques au Québec. Il est donc interdit aux personnes morales (compagnies, entreprises, associations, syndicats, etc.) de leur verser une contribution. Cependant, au fil du temps la pratique des prête-noms, qui consiste pour une personne morale à verser illégalement une contribution à un parti politique, un député ou un candidat indépendant en demandant à ses employés ou associés de contribuer et de les rembourser par la suite, est venue miner notre système de financement politique.

Limite de 1 000 \$ par année

Afin d'enrayer cette pratique illégale, de nouvelles mesures sont maintenant en vigueur. Depuis le 1er janvier dernier, le don maximal que vous pouvez faire à un parti politique, un député ou un candidat indépendant au niveau provincial est ramené de 3 000 \$ à 1 000 \$ par année. De plus, votre contribution sera dorénavant accompagnée d'une déclaration que vous devrez signer afin de certifier notamment que votre don est fait à même vos propres biens et qu'il ne fait pas l'objet d'un quelconque remboursement.



Jacques Drouin

M^e Luc Carbonneau
AVOCAT

1200, boul. Chomedey
Bureau 725
Laval (Québec)
H7V 3Z3

Téléphone : (450) 973-6050
Télécopieur : (450) 973-1006
Cellulaire : (514) 592-2965

Amendes sévères

En cas d'infraction en matière de contribution politique, la loi prévoit des amendes sévères. Ainsi, une amende de 5 000 \$ à 20 000 \$ est prévue pour un électeur qui commettrait une première infraction et jusqu'à 30 000 \$ pour une récidive. Pour une personne morale, l'amende est de 10 000 \$ à 50 000 \$ pour une première infraction et jusqu'à 200 000 \$ pour une récidive. De plus, toute personne physique ou morale reconnue coupable d'une infraction concernant le versement de contributions ne pourra pas obtenir de contrat public pour une période minimale de 3 ans.

Modalité de versement de la contribution

Afin d'assurer un meilleur contrôle sur la légalité des dons, la loi prévoit que, pour le palier provincial, toute contribution de 100 \$ et plus, de même que toutes celles de moins de 100 \$ faites par chèque ou par carte de crédit seront versées au DGE et non plus au parti politique, député ou candidat indépendant comme c'était le cas auparavant. Après vérification de la conformité de la contribution, nous la déposerons dans le compte du parti politique, député ou candidat indépendant choisi et nous émettrons également votre reçu pour le crédit d'impôt. Il est également à noter que vous devrez payer par chèque ou carte de crédit toute contribution de 100 \$ et plus. Seuls les dons inférieurs à 100 \$ pourront être payés en argent comptant.

Transparence

À compter du 1er mai 2011, toute contribution à un parti politique, à un député ou un candidat indépendant au niveau provincial sera rendue publique, alors que cette règle de transparence ne s'appliquait aupa-

vant que pour les dons de plus de 200 \$. En outre, la divulgation sera faite périodiquement sur le site Web du DGE et non plus une seule fois par année comme c'était le cas jusqu'à tout récemment.

Modification au crédit d'impôt

Enfin, au chapitre du crédit d'impôt, les nouvelles mesures bonifient le crédit d'impôt pour une contribution à un parti politique, un député ou un candidat indépendant lequel passe, au niveau provincial, à 85% des premiers 100 \$ et 75% pour l'excédent jusqu'à un maximum de 400 \$. Au niveau municipal, le crédit d'impôt passe à 85% des premiers 50 \$ et 75% de l'excédent jusqu'à un maximum de 200 \$.

Une responsabilité commune

Vous le constatez, il s'agit de changements significatifs dans la façon de faire une contribution à un parti politique, à un député ou à un candidat indépendant. Cependant, pour que ces changements donnent les résultats souhaités, il est primordial que tous, nous nous engagions à promouvoir et respecter ces nouvelles mesures. Le DGE, les partis politiques et vous les électeurs, partageons cette responsabilité d'assurer le respect de la loi afin de préserver la confiance en notre système démocratique. Vous en conviendrez avec moi, notre démocratie n'a pas de prix et c'est notre devoir de la préserver.

Départ à la retraite

Honorable J.J. Michel Robert, C.P., C.R.

Le Barreau du Québec et le bâtonnier du Québec Gilles Ouimet saluent l'honorable J.J. Michel Robert, c.p., c.r., juge en chef du Québec, qui prendra sa retraite le 30 août prochain. « Nous sommes reconnaissants à l'honorable juge en chef Robert pour toutes les années durant lesquelles il s'est employé à bien servir l'administration de la justice », a déclaré le bâtonnier Ouimet. « Au nom du Barreau, a ajouté Me Ouimet, je tiens à saluer le long et fructueux parcours du juriste et du magistrat, et lui souhaite une retraite inspirante. »

Admis au Barreau en 1962, l'honorable J.J. Michel Robert a cumulé plus de trente années de pratique en cabinet privé dans les secteurs du droit public et constitutionnel avant d'accéder à la magistrature en 1995, d'abord comme juge puîné à la Cour d'appel du Québec, puis comme 19e juge en chef du Québec à compter de 2002. Le juge en chef Robert est par ailleurs vice-président du Conseil canadien de la magistrature depuis 2009.

Avocat engagé dans la déontologie professionnelle, Michel Robert a été bâtonnier du Québec en 1974-1975, président de la Fédération des professions juridiques du Canada en 1976-1977 et membre du Conseil de l'Association du Barreau canadien de 1975 à 1982.

Me Patrick Henry nommé Fellow de la Litigation counsel of America

Patrick Henry, avocat montréalais, du bureau Robinson Sheppard Shapiro LLP ("RSS"), a été sélectionné comme Fellow de la Litigation Counsel of America ("LCA"). Me Henry est un associé principal et membre senior du groupe du droit des assurances au sein de RSS. Me Henry est né à Perpignan en France et a obtenu son baccalauréat en droit civil de l'Université de Montréal en 1972.

Me Henry est un plaideur chevronné et a comparu fréquemment devant toutes les instances du Québec y compris devant la Cour suprême du Canada. Ses principaux champs de pratique incluent le droit des assurances, la responsabilité professionnelle, la responsabilité civile et la responsabilité du fabricant. L'EXPERT le cite comme l'un des avocats les plus éminents dans le domaine du litige en droit des assurances. Il a également été nommé comme l'un des meilleurs avocats au Canada en droit des assurances, en responsabilité professionnelle, en responsabilité civile et responsabilité du fabricant par The Best Lawyers in Canada.

Me Henry donne régulièrement des conférences sur des questions d'intérêt pour l'industrie de

l'assurance et a rédigé plusieurs articles publiés concernant des questions d'assurance et de litige.

La LCA est une société honorifique composée de moins d'un demi de un pour cent des avocats américains et canadiens. Devenir membre ne se fait que sur invitation. Les membres sont sélectionnés en fonction de leur excellence et de leurs accomplissements dans le domaine du litige, en première instance et en appel, ainsi qu'en fonction de leur grande réputation éthique. Réputée comme une société honorifique regroupant les avocats en litige reflétant le Barreau Nord Américain du vingt-et-unième siècle, la LCA représente les meilleurs professionnels en droit parmi leurs pairs. Le processus de sélection de la LCA est une combinaison de candidatures présentées par d'autres Membres, de recherches à l'interne, d'opinions de la part d'avocats et de clients, de commentaires de la part de juges toujours en fonction et de juges retraités ainsi que de la reconnaissance de leurs pairs.

Le nombre de Fellows est intentionnellement exclusivement limité, afin de permettre que les qualifications, la diversité et l'inclusion

s'alignent avec la reconnaissance de l'excellence en litige dans tous les secteurs du Barreau. La LCA se consacre à promouvoir un standard supérieur de professionnalisme et d'éthique parmi ses Fellows.

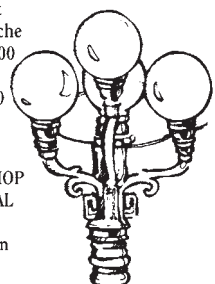
Me Henry est le huitième Fellow de la LCA à pratiquer dans la province de Québec

Le Mas des OLIVIERS

Ouvert
le dimanche
de 18 h 00
à
22 h 30

1216 BISHOP
MONTRÉAL

Réservation
861-6733



Nouveaux élus à la direction de l'AJBM 2011



14 candidats en course!

Les 14 candidats ayant déposé leur bulletin de mise en candidature pour les 12 postes d'administrateur de l'AJBM pour le mandat 2011-2012 sont les suivants :

Absents de la photo :

Me Liviu Kaufman et Me David Freiheit.

De Gauche à droite, 1^{re} rangée :

Mes Gacia Kazandjian,
Joséane Chrétien,
Marie Cousineau,
Frédéric Carle, président,
Andréanne Malacket
et Catherine Ouimet, directrice générale.

De Gauche à droite, 2^e rangée :

Mes Hugo De Koulen, Christine Aubé-Gagnon,
Pierre-Luc Beauchesne, François-Xavier Robert,
Luc-Olivier Herbert, Frédéric Pagé,
Anaïs De Lausnay et Sébastien Lebel



L'Association Américaine d'Arbitrage reconnaît la carrière distinguée de l'Honorable Marc Lalonde, ancien Ministre de la Justice et procureur général du Canada

L'Association Américaine d'Arbitrage (AAA) a décerné aujourd'hui son Prix du Président pour contribution exceptionnelle dans le domaine de la résolution des conflits à l'Honorable Marc Lalonde, arbitre et médiateur canadien éminent, ancien Ministre de la Justice.

Jewelry is forever, a passion, a profession, a niche

By Olga Shevchenko, F.G.A. Gemmologist

Women love jewelry. I am no exception. My love for fine jewelry has started long ago. Of course, I loved to get jewelry gifts, I adored going to jewelry stores looking for a piece of fine jewelry... I was always wearing some fine jewelry matching my outfit. Like all of us.

A couple of years ago, I started seriously studying gemmology, and my interest and love for fine jewelry now has a background. From a mere interest and inquisitiveness it has developed into a profession, a passion, a niche... Because jewelry is something very special and extraordinary – on the one hand, it is partially creation of the Mother-Nature (as each piece of fine jewelry is made of metals and gemstones); on the other hand, it's a jeweller (or jewelry designer, call it whatever you may wish) that creates it and transforms metal and gemstones into something incredibly beautiful, breathtaking and unique.

A piece of fine jewelry is an integral combination of various factors: magnetic charm of the gemstones, precious metals, metal work and craftsmanship. And, of course, the idea of the jewelry designer to be conveyed. The result will be a gorgeous, one-of-a-kind piece of jewelry that comes to be art, because it is beauty.

However, at present, I am able not only to admire the beauty of jewelry, but I have knowledge and expertise – I can tell a real thing from imitation, I can tell what jewelry is worthy to buy and why, etc.

Numerous aspects

There are numerous aspects in regards to fine jewelry that would be interesting and important for everyone who wears and loves jewelry: how to buy jewelry without making mistakes? Which questions to ask a jeweller while buying jewelry? How to tell natural pearls from imitations? What should we know about storing and caring for fine jewelry? Which are the jewelry trends today? How to choose fine jewelry flattering you? Which type of fine jewelry should be worn in this or that occasion (to the office and to a party?). What jewelry wardrobe to have? And many-many others.



Olga Shevchenko, F.G.A.
Gemmologist

Fine jewelry is always stylish. It would not be an exaggeration to say, that jewelry has existed in parallel with man, being an integral part of our culture and development of our society. According to the scientists, the first handmade jewelry was worn by ancient people in Africa about 75,000 years ago!

Which means that jewellery was around before written language or the spoken word! Because we, whatever our age, place of living, status etc., like adorning ourselves. We want to look attractive and unique. And jewelry, beautiful, exquisite and rare, with its mysterious glamour, has always been a much sought-after commodity.

Of course, the style of fine jewelry has changed a lot, because jewelry designers are constantly looking for new designs, materials, techniques for finishing ... On the other hand, jewelry designers resort to ancient techniques in finishing. For instance, granulation (an exquisite technique of creating designs onto a surface with tiny granules of gold) was mastered by the ancient Etruscan jewelers. Then the technique was lost for many centuries to be re-discovered by a renowned Italian jeweller Castellani known for recreating the ancient craftsmanship in jewelry. Now this technique is widely used in fine jewelry creating fabulous delicate finishing of metals.

At present, a piece of fine jewelry is an indispensable and important accessory giving the last touch to our look. Thus, buying jewelry remember that the proper choice of fine jewelry requires particular attention as well as expenditures.

Quite often it is jewelry that accomplishes our wardrobe making us beautiful and irresistible. On the other hand, an elegant woman should know which type of fine jewelry should be worn in this or that occasion. For instance, everyone knows that it is better to avoid wearing expensive diamonds jewelry in the office.

Jewelry is versatile, and today, fine jewelry designers offer a vast choice of jewelry for any occasion, for any budget. The economy is still in recession world-wide. Crazy consumption has ended, and, as a result, we think well before making a purchase, particularly, if it concerns spending money on jewelry. We realize that we need jewelry of quality and authenticity, fabulous pieces that will serve us for years to come and than be given to our children as heirloom. We want our jewelry to be beautiful and wearable as the same time.

As the result of economic recession, the prices of precious metals are sky-rocketing – people prefer to make investments in something tangible like gold or platinum. And jewelry made of gold has become so expensive that the jewelry designers have to think how to lower the prices of their creations.

They have found a solution – instead of costly gold or platinum, they create fabulous trendy jewelry using sterling silver, gold-filled or gold-plated base metals, bronze or different alloys. Now you may come across a term “affordable luxury” (current version for “fashion jewelry”) – high quality gorgeous pieces of fine jewelry made of various metal alloys, adorned by colorful gemstones. Such jewelry always makes a statement immediately catching attention. And modern women adore wearing bold statement jewelry.

Well-known jewelry brands, e.g. Kara Ross, Rebecca, Giorgio Armani, Chanel, create this type of eye-catching fine jewelry. It is never out of style because this jewelry is distinguished by an original design, taste, impeccable craftsmanship. And the prices are reasonable, starting from \$150-300 to \$1,000-1,500.

Pretty often such statement jewelry has substantial size, however, this makes this statement jewelry even more attractive, stylish, even sexy.

Top trends

Top trends today in fine jewelry ? We should again mention statement jewelry having large or even dramatic size – including necklaces, cuff bracelets or stackable bracelets, cocktail rings, chandelier or tassel earrings....

Mixed metals are widely used, and, what I personally like a lot, multicoloured gemstones have become a staple of fine jewelry. What is more important and surprising, it is not only classic and expensive rubies, sapphires and emeralds. No, there is a lot of the so-called semi-precious gemstones (they are fabulous!) that are abundantly used in fine jewelry – like topazes, amethysts, peridots, tourmalines of different colors, garnets... name it. The color palette is exuberantly rich and will satisfy any taste (and budget).

I do not want you to think that elegant classic jewelry is not worn today. No, such type of jewelry is timeless and favourite. I just want to give you an update regarding what is happening today in the jewelry world – jewelry trends, so to speak. You follow them or not, it is a matter of taste, life style, budget. However, it is interesting to know what is happening in the world.

Olga Shevchenko, F.G.A., Gemmologist
info@jewellery-adviser.com
www.jewellery-adviser.com | www.jewelry-club.com

Should lawyers regulate lawyers?

Study examines self-regulation of legal profession, whether system ensures protection for clients

In a paper released today by The School of Public Policy, Alice Woolley analyzes the effectiveness of self-regulation in Canada's legal profession. What she finds is a regulatory system that can be modified to help ensure accountability and the protection of clients' rights.

Using regulatory systems in England and Wales as comparators, Woolley writes that the “Canadian regulation of lawyers could be improved and made better to ensure that lawyers act as zealous advocates within the bounds of legality.”

Among the measures she proposes is the creation of a legal regulatory review office in each province to oversee law society activities. Lawyers and non-lawyers alike would govern this body and would “have the power to make recommendations to the provincial law society when it believes the law society has failed to discharge its legislative mandate fairly and properly.”

She also proposes separating the dispute resolution function of the provincial law societies into a distinct regulatory entity. This would mean that clients could appeal directly to this body with any client-service complaints they might have.

Finally, Woolley calls for a greater commitment from the Supreme Court of Canada to facilitate access to justice. Regulating billing, standardizing lawyer services and restoring legal aid funding would all help in this regard. “If clients cannot access lawyers then the rule of law is impaired,” Woolley writes.



DES AVOCATS D'AFFAIRES QUI FONT PARTIE INTÉGRANTE DE VOTRE ÉQUIPE.

Chez BCF, nous croyons que c'est en collaborant de près avec nos clients et partenaires que naissent les meilleures solutions. Notre équipe de quelque 135 professionnels possède une expérience solide en droit des affaires, notamment en droit commercial, en droit fiscal, en propriété intellectuelle et en litige. Avec son réseau international de correspondants et son association au groupe Meritas, BCF est le partenaire idéal pour vous aider à mener vos affaires à travers le monde.

En souscrivant notre contrat d'assurance vie temporaire de **750 000 \$** et en le conservant jusqu'à la retraite, combien auriez-vous épargné par rapport aux contrats des autres assureurs?

Un homme de 30 ans aurait épargné plus de **41 275 \$***

Une femme de 45 ans aurait épargné plus de **15 891 \$***

Un homme de 40 ans aurait épargné plus de **35 907 \$***



Si ces épargnes vous étonnent, c'est le temps d'en discuter.

Notre objectif d'absorber nos coûts, combiné à un pouvoir d'achat collectif impressionnant, nous permettent de vous offrir à vous, à votre famille et au personnel du cabinet une couverture d'assurance-vie à des taux beaucoup plus bas que ceux offerts par d'autres fournisseurs d'assurance. Cela nous permet aussi de vous offrir d'importantes caractéristiques intégrées qui sont inexistantes ou offertes avec un supplément avec d'autres assureurs.

Considérez les nombreux avantages des assurances de l'AABC. Pour en savoir plus ou pour souscrire l'assurance, composez le 1 888 873.2986 pour parler à votre représentant autorisé de l'AABC ou visitez le www.barinsurance.com.



AABC

L'ASSOCIATION D'ASSURANCES DU BARREAU CANADIEN

Pour les avocats, par les avocats

Informez-vous sur notre **NOUVELLE** garantie d'augmentation automatique et comment y être admissible pour doubler votre couverture d'assurance-vie temporaire sans avoir à soumettre une autre preuve de bonne santé!

* Estimation des épargnes approximatives fondée sur une comparaison du coût total à 65 ans entre une police d'assurance-vie temporaire renouvelable de 10 ans et la couverture d'assurance vie temporaire à capital constant jusqu'à 80 ans de l'AABC aux taux réguliers non-fumeurs. Les coûts incluent l'avenant d'exonération des primes, une garantie très importante qui acquitte vos primes si une maladie ou un accident grave vous empêche de travailler.

Le coût compétitif le moins élevé est fondé sur le classement des primes des assureurs obtenu avec le logiciel de comparaison de l'industrie LifeGuide, au 22 février 2011. LifeGuide est une marque déposée de Compuoffice Software Inc. L'AABC n'assume aucune responsabilité pour les erreurs ou omissions du logiciel.

Le coût de l'AABC ne comprend pas la TPV de l'Ontario ou la TVQ du Québec (le cas échéant).

Bien que les taux de la couverture d'assurance-vie temporaire à capital constant jusqu'à 80 ans de l'AABC ne soient pas garantis et peuvent varier selon les résultats, nous avons de longs antécédents de stabilité, de réduction des taux et de garanties rehaussées sans coût additionnel. De plus, votre montant nominal est garanti et votre couverture ne s'annule pas si vous quittez la profession juridique.

L'assurance vie temporaire de l'AABC à capital constant jusqu'à 80 ans est prise en charge par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers.